

2025 DDCT 135 - De nouveaux pouvoirs pour décider des Parisiennes et Parisiens**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes la troisième promotion de l'Assemblée citoyenne de Paris, composée de 100 habitantes et habitants tirés au sort par la Ville de Paris et représentatifs de l'ensemble des arrondissements. Conformément à son règlement intérieur, cette Assemblée citoyenne dispose de moyens pour se former, interpeller le Conseil de Paris et peser sur la décision publique, avec le pouvoir d'élaboration de vœux et de délibérations citoyennes – comme confirmé par le règlement intérieur du Conseil de Paris (art. 14, 15 et 21).

Notre engagement a démarré le 19 septembre 2024. Dès la deuxième séance plénière du 27 septembre, nous avons fait le choix de consacrer le mandat délibératif qui nous était confié par la Ville de Paris, parmi quatre propositions, aux nouveaux pouvoirs pour décider et avons choisi de répondre à la question suivante : *Quels mécanismes inventer et repenser pour une démocratie parisienne continue, appropriée par toutes et tous, à tous les niveaux (quartier, arrondissement, parisien, national) ?*

Ce choix nous a paru essentiel pour deux raisons principales : d'une part, nous estimions qu'il y avait une urgence démocratique à agir et d'autre part, il nous a semblé que ce mandat "était le mandat de tous les mandats" celui sur lequel notre plus-value de Parisiennes et de Parisiens tirés au sort serait la plus marquante.

Pour répondre à cette question, nous avons travaillé sous forme d'ateliers auxquels ont participé 48 membres. Ces temps de travail nous ont permis de nous former sur ce sujet, d'en comprendre les enjeux, le cadre légal et les marges de manœuvre, pour proposer des mesures d'amélioration les plus adéquates possibles. Notre travail s'est organisé autour de trois grandes phases :

1. Septembre 2024 - décembre 2024 : analyse des enjeux du sujet, des acteurs concernés, du cadre légal et réglementaire, ainsi que de l'état actuel de la démocratie en France et à Paris ;
2. Décembre 2024 - mars 2025 : approfondissement des problématiques soulevées lors de la première phase et identification des premières mesures envisagées ;
3. Avril 2025 - mai 2025 : délibération et production des travaux grâce à des ateliers permettant de confronter et d'agrèger nos opinions et propositions individuelles pour élaborer un avis commun et argumenté.

Ainsi, la présente délibération est le fruit de 44 auditions menées d'octobre 2024 à mars 2025 nous ayant permis d'entendre : sept universitaires, onze représentants d'associations ou citoyens membres d'instances participatives parisiennes, six représentants d'administrations locales (hors Paris) ou nationales, quatre élus représentant différentes sensibilités politiques, seize agents de cinq directions opérationnelles de la Ville de Paris.

À l'issue de plusieurs mois de travaux et d'échanges, nous nous sommes accordés sur divers constats :

- À l'échelle nationale :
 - o L'existence d'une crise de la démocratie, en particulier de la représentativité politique traduite par un sentiment de déconnexion et de lassitude des citoyennes et citoyens envers le personnel politique ;
 - o L'affaiblissement des corps intermédiaires et plus généralement de la société civile marqué par des problématiques de financement, de respect des libertés associatives et de l'évolution des volontés d'engagement individuel et collectif ;
 - o La perspective d'un remède possible dans la démocratie participative, sentiment appuyé par de nombreuses études et outils aux échelles locales, nationales et internationales ;
 - o Le besoin, pour donner à la participation citoyenne toutes ses chances, d'élargir les capacités d'engagement de l'ensemble des citoyennes et citoyens en limitant les freins actuellement existants ;
- À l'échelle de la Ville de Paris :
 - o Une offre de participation citoyenne abondante, qui s'inscrit progressivement dans les esprits grâce à des dispositifs tels que le Budget participatif, les Volontaires de Paris, l'Assemblée citoyenne ou encore des lieux d'engagement à l'instar de l'Académie du Climat, la Fabrique de la solidarité, Quartiers jeunes, le Théâtre de la Concorde ou encore les futures maisons de l'engagement actuellement dénommées Maisons de la vie associative et citoyenne ;
 - o Un taux de participation non négligeable mais des freins similaires à ceux observés à l'échelle nationale limitant la participation de toutes et tous ;
 - o Une communication à renforcer sur l'existence et l'objet des dispositifs tant sur leur suivi que leurs résultats ;
 - o Une nécessité de transparence, de partir des besoins et envies des citoyens, d'assurer l'impact et le lien direct à la décision, de renforcer l'aller-vers.

Ces différents constats, au regard des prérogatives qui sont les nôtres, nous ont amenés à proposer un plan d'actions ambitieux organisé autour de 20 mesures pour renforcer la démocratie continue à Paris et dans les arrondissements. Nous avons eu un parti pris au cours de cette année : privilégier l'amélioration de ce qui existe déjà, en partant de l'analyse des freins à l'engagement, avant de proposer de nouveaux dispositifs. Nous souhaitons, en complément, insister sur l'importance de simplifier l'existant et de ne surtout pas complexifier ce qui doit être inventé. L'ensemble des mesures présentes dans cette délibération est à analyser sous ce prisme. Elles ont été regroupées en 7 objectifs principaux permettant de couvrir l'ensemble des problématiques que nous avons soulevées ces derniers mois.

I. Diversifier et faciliter l'engagement

La Ville de Paris propose de nombreux dispositifs de participation citoyenne permettant de varier l'offre (accessibilité dès 7 ans pour le budget participatif, dès 16 ans pour l'Assemblée citoyenne, tirage au sort ou appel à volontariat selon les instances, participation en présentiel ou en numérique selon les démarches, etc.)

En dépit de cette diversité, le "syndrome TLM - toujours les mêmes" semble persister pour certains d'entre eux. L'existence de profils types et l'absence de représentativité de certains participants peut s'expliquer de plusieurs façons : sentiment d'illégitimité, manque de temps, méconnaissance des démarches, manque d'intérêt ou encore défaitisme, par exemple.

Pour garantir une démocratie continue effective, l'Assemblée citoyenne a identifié le besoin de diversifier les profils de participantes et de participants et a proposé plusieurs mesures visant à lever les principaux freins à l'engagement.

Mesure 1 : Recourir au tirage au sort pour composer les instances participatives parisiennes

- Par la duplication de la méthode instaurée avec l'Assemblée citoyenne et en veillant à respecter les spécificités des deux instances concernées que sont le Conseil parisien des Européens (CPE) et le Conseil parisien de la jeunesse (CPJ).
- L'envoi de courriers et la mobilisation des outils numériques de communication de la Ville (newsletter, *décider.paris*, etc.) seront aussi utilisés pour accroître l'aller-vers dans la sélection et la diversité des citoyennes et citoyens.

Mesure 2 : Assurer l'inclusion et l'accessibilité des instances de participation

- En intégrant systématiquement le recueil des besoins liés au handicap en amont de chaque dispositif de participation citoyenne, et en développant des missions d'accompagnement assurées par les Volontaires de Paris lors des grands événements.

Mesure 3 : Lutter contre la mal-inscription sur les listes électorales

- En créant une mission de Volontaires de Paris et de Volontaires en service civique, pour accompagner et sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens à l'inscription sur les listes électorales.

Mesure 4 : Accroître la visibilité des lieux de l'engagement parisien

- En menant un chantier avec la direction de la communication et les directions idoines pour identifier de nouvelles modalités de communication et en développant des actions de communication « coup de poing » dans l'espace public lors de temps phares (rentrée universitaire pour QJ (Quartier Jeunes), rentrée culturelle pour le Théâtre de la Concorde, fin de la trêve hivernale pour la Fabrique de la Solidarité, etc.).

II. Soutenir l'éducation à la démocratie dès le plus jeune âge, notamment dans les écoles

Pour lutter contre le sentiment d'illégitimité, poursuivre la levée des freins à l'engagement et faciliter la participation de toutes et tous, l'Assemblée citoyenne préconise des mesures à mettre en œuvre auprès des plus jeunes. L'objectif est à la fois de vulgariser le fonctionnement de la démocratie représentative et d'approfondir l'éducation civique et citoyenne en sensibilisant dès le plus jeune âge aux valeurs démocratiques françaises. En complément, une acculturation à la participation citoyenne est préconisée dans les écoles et collèges par la mise en place de dispositifs réguliers.

Mesure 5 : Développer des votations dans les écoles et collèges

- A l'instar du budget participatif décliné dans les écoles et collèges, il s'agit de proposer aux établissements volontaires d'expérimenter des votations. Les questions pourraient être proposées par les établissements, l'Assemblée citoyenne des enfants et/ou le Conseil parisien de la jeunesse.

Mesure 6 : Renforcer les formations sur la citoyenneté

- Si la citoyenneté, le vivre-ensemble et la promotion de l'engagement figurent déjà dans le Projet Éducatif Territorial (PEDT) de Paris, cette mesure vise à accroître les formations sur la citoyenneté dans le catalogue proposé aux animateurs des temps périscolaires de la Ville et à renforcer l'offre de parcours et d'activités d'éducation à la citoyenneté dans les dispositifs de la Ville (classes à Paris, temps d'activités périscolaires, etc.).
- La Ville s'engage à poursuivre également le développement des volontariats en Service civique sur les questions de démocratie et de participation citoyenne.

III. Renforcer les dispositifs de participation citoyenne existants

Depuis 2014, la Ville de Paris a mis en place de nombreux dispositifs de participation. Cohabitent ainsi aux côtés du budget participatif, des instances parisiennes de participation (Assemblée citoyenne, Conseil parisien des Européens, Conseil parisien de la Jeunesse), des votations ou encore un espace de veille et d'interpellation communs à l'ensemble des instances.

L'Assemblée citoyenne propose de conserver ces différentes initiatives mais d'en améliorer la portée et l'impact en se basant sur les bonnes pratiques des unes et des autres.

Mesure 7 : Généraliser l'indemnisation des membres des instances de participation

- Cette mesure concerne les instances composées par tirage au sort, à l'image de l'Assemblée citoyenne. L'indemnisation a une double portée : elle permet de reconnaître le travail réalisé par les citoyens engagés et elle accroît la représentativité des membres en particulier pour ceux qui sont ou se sentent traditionnellement éloignés de ce type de dispositif. Sont concernés, le Conseil parisien de la Jeunesse, le Conseil parisien des Européens et toute autre instance de participation citoyenne créée à l'avenir et respectant les critères de tirage au sort.

Mesure 8 : Systématiser le "droit de suite"

- Les membres des instances de participation, et plus généralement les Parisiennes et Parisiens, doivent être informés de l'état d'avancement des projets qu'ils ont proposés et qui ont été adoptés par le Conseil de Paris par le biais de vœux et délibérations. Le « droit de suite », instauré avec l'Assemblée citoyenne et qu'il est ici proposé d'élargir à d'autres démarches, permet de mesurer concrètement l'impact des propositions et de vérifier leur réalisation, de manière transparente et efficace.
- Pour faciliter sa mise en œuvre et son appropriation, un référentiel des bonnes pratiques en matière de droit de suite sera créé par la Ville de Paris et partagé avec l'ensemble des directions et services qui pilotent des instances de participation citoyenne.

Mesure 9 : Améliorer le dispositif du Budget participatif

- Deux études de bilans et de perspectives de dix années de Budget participatif parisien sont en cours de réalisation par l'Atelier parisien d'urbanisme et par les services de la Ville.
L'Assemblée citoyenne a identifié certaines améliorations pouvant être réalisées rapidement. Il s'agit notamment de :
- Généraliser la signalétique à l'ensemble des projets pour mettre en valeur et mieux identifier les projets lauréats. Développer, dans le même esprit, la communication territoriale dans les arrondissements pour faire connaître les réalisations issues du budget participatif (à travers les journaux d'arrondissement par exemple) ;
- Réaliser un bilan annuel d'avancement des projets qui pourra être présenté au grand public lors de la Semaine de la participation et de l'engagement mentionnée ultérieurement ;
- Organiser une fois par an une réunion avec les porteurs de projets lauréats pour évoquer l'avancement de la mise en œuvre de leurs projets avec les élus et directions pertinentes.

Mesure 10 : Élargir le dispositif de Votations citoyennes

- L'Assemblée citoyenne voit dans cet outil un vecteur d'innovation démocratique et d'expérimentation méthodologique pour penser les modalités démocratiques de demain. Elle propose à cet effet de :
 - o Poursuivre l'élargissement du corps électoral en incluant, après les 16/17 ans cette année, les résidents n'ayant pas la citoyenneté européenne.
 - o Annoncer le plus précocement possible le calendrier des votations pour faciliter les inscriptions sur les listes électorales et permettre une meilleure participation.
 - o Créer un processus citoyen permettant de proposer des sujets de votations citoyennes. L'exécutif municipal, qui reste décisionnaire du sujet des votations, s'engage à communiquer publiquement un retour motivé et argumenté sur le choix final de la ou des questions posées lors des votations.
 - o D'organiser des temps de débats publics en amont des votations pour inscrire les sujets dans le débat public.
 - o D'explorer de nouvelles modalités de scrutin, notamment le vote numérique, une durée du scrutin sur plusieurs jours, la possibilité de réponses à choix multiples ou au jugement

majoritaire, ou encore la possibilité de poser plusieurs questions aux Parisiennes et Parisiens lors d'une même votation.

Mesure 11 : Regualifier l'Espace Veille et interpellation existant

- L'espace veille et interpellation (« EVI »), aujourd'hui rattaché à l'Assemblée citoyenne, se réunit en amont des séances du Conseil de Paris. Espace ouvert aux membres de l'ensemble des instances participatives parisiennes (Conseil parisien des Européens, Conseil parisien de la Jeunesse, Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, Comité des usagers seniors, Conseil parisien des associations, Conseil de la Nuit) et leurs membres des promotions précédentes trois ans après la fin de leur mandat, il permet un temps d'échanges directs entre des représentants de l'exécutif et des citoyens sur des objets à l'ordre du jour du Conseil. L'Assemblée citoyenne souhaite accroître la portée de cet espace en lui conférant les missions suivantes :
 - o Appropriation des analyses issues du travail de publicisation des données citoyennes (cf. infra mesure n°17) ;
 - o Formulation de propositions de thèmes et/ou questions pour les votations citoyennes à l'exécutif, sur la base des données citoyennes susmentionnées ;
 - o Rédaction d'une question d'actualité et/ou d'un temps d'intervention citoyenne en Conseil de Paris, dans un format à déterminer ;

IV. Amplifier les actions d'accompagnement des associations et de valorisation des bénévoles.

Les associations représentent souvent une première porte d'entrée dans l'engagement. Paris, avec plus de 75 000 structures associatives et 700 000 bénévoles, bénéficie d'un réseau associatif particulièrement dense et dynamique. Bien qu'acteurs clefs de la vitalité démocratique, les associations sont confrontées à de nouvelles problématiques au premier rang desquelles la crise du bénévolat. L'Assemblée citoyenne, après échange avec le Conseil parisien des associations, propose 3 mesures principales pour intensifier l'accompagnement des associations par la Ville de Paris et mieux valoriser les bénévoles associatifs.

Mesure 12 : Décliner Label Asso dans les arrondissements

- Cet incubateur associatif parisien porté par le Carrefour des associations parisiennes a été créé en 2024. Il est proposé, en lien avec les démarches de territorialisation, qu'il soit décliné dans les arrondissements pour soutenir des initiatives écoresponsables, solidaires et porteuses d'émancipation sociale.

Mesure 13 : Créer un Carnet de l'engagement

- Ce nouvel outil, imaginé par le Conseil parisien des associations est en cours d'expérimentation avec un déploiement prévu pour l'année 2026. L'objectif est de valoriser, par ce biais, les compétences acquises ou développées par les bénévoles à travers toutes les formes d'engagement, qu'elles soient citoyennes ou associatives. Il s'agit de reconnaître et de faire prendre conscience de ce que l'engagement apporte à la personne concernée mais également de la manière dont il renforce son lien à la ville, améliore les liens sociaux sur le territoire, etc.

Mesure 14 : Renforcer la communication dédiée au secteur associatif et à ses enjeux

- Il s'agit de mieux faire connaître les outils et ressources disponibles à leur attention, en particulier la plateforme *agir.paris*.
- Une campagne de communication sur le bénévolat sera aussi lancée auprès des Parisiennes et Parisiens. Elle pourra notamment comprendre la transmission de dispositifs d'engagement parisien transmis avec les courriers de tirage au sort des instances, la distribution de flyers dédiés lors des forums des associations, etc.

V. Encourager la participation par la création d'un temps fort annuel : la semaine de la participation et de l'engagement.

La récurrence du calendrier du budget participatif semble être l'un de ses points forts, en particulier pour le temps de vote se déroulant, immuablement, au cours du mois de septembre. L'Assemblée citoyenne, dans sa volonté de faciliter la participation de toutes et tous, propose de créer des temps forts de participation qui, par leur répétition annuelle, permettraient de les inscrire dans les habitudes des Parisiennes et Parisiens.

Mesure 15 : Créer une Semaine de la participation et de l'engagement

- Cette semaine serait déclinée simultanément dans tous les arrondissements et pourrait inclure des temps forts comme la votation annuelle, des ateliers participatifs, des temps d'université populaire, de débats, de fêtes de conseils de quartiers, avec une déclinaison dans les écoles primaires sur des temps périscolaires. Ses modalités précises seraient à inventer, notamment en associant les différentes instances de participation centrales et locales.

Mesure 16 : Instaurer un agenda annuel des temps forts de la participation citoyenne

- L'agenda comprendrait notamment les moments phares de la démocratie parisienne et se déclinerait dans chaque arrondissement. Pour assurer sa visibilité, il sera mis à disposition sur les plateformes numériques de la Ville et des Mairies d'arrondissements et disponible auprès des acteurs du territoire (Maisons de l'engagement, associations, Centre Paris Anim, etc.)

VI. Recueillir, analyser et publier les données émanant des citoyennes et citoyens au service de la construction des politiques publiques et du fonctionnement des instances participatives

L'Assemblée citoyenne souhaite faciliter le recueil permanent des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens par la promotion de dispositifs *de remontées d'informations*. Il est en effet indispensable de partir des demandes des citoyennes et des citoyens pour mieux les impliquer ensuite.

Mesure 17 : Confier à la direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires (DDCT) la charge du recueil, de l'analyse, de la rédaction, de la vulgarisation et de la diffusion de l'ensemble des données de participation citoyenne de Paris

- Cela comprend à la fois les données relatives aux consultations, concertations, idées sur *décider.paris*, projets déposés au Budget Participatif, comptes-rendus des réunions des conseils de quartier et des instances participatives de la Ville et des arrondissements, appels et mails adressés aux Service de la relation aux usagers (3975), questionnaires, cahier de doléances, comptes rendus des espaces veille et interpellation, des pré-conseils d'arrondissements, etc.
- Ces données pourront ainsi alimenter et servir les instances de participation aux moments de l'élaboration de leur mandat de travail, les membres de l'espace veille et interpellation pour nourrir les réflexions autour des sujets de votations, pour la construction de temps de débats lors de la Semaine de la participation et de l'engagement, etc.
- Ces données donneront lieu à une synthèse annuelle qui sera aussi transmise aux élus du Conseil de Paris.

VII. Outiller la participation en arrondissement :

L'échelle de l'arrondissement ou du quartier paraît, à bien des égards, la plus mobilisatrice pour un ensemble de citoyens. Une grande diversité de démarches (obligatoires ou volontaires) y est présente mais une différence d'innovation est observée d'un arrondissement à l'autre. La richesse de la diversité des démarches locales pourrait être l'objet d'une mutualisation, d'échanges de savoirs et de pratiques au service des arrondissements et plus généralement de la Ville de Paris dans sa globalité.

L'Assemblée citoyenne est consciente qu'il n'est pas possible juridiquement d'imposer aux Mairies d'arrondissement de mettre en œuvre des dispositifs, processus ou événements participatifs. Elle

souhaite cependant sensibiliser l'ensemble des Mairies d'arrondissement sur les recommandations suivantes afin qu'elles soient massivement déployées.

Mesure 18 : Décliner des Assemblées citoyennes en arrondissement

- L'Assemblée citoyenne souhaite insister sur les nombreuses vertus de ce type d'instance : permanence, temps long et délibération notamment et propose que les exécutifs d'arrondissement s'engagent à en créer.
- Pour penser un cadre méthodologique commun, les prérogatives et les modalités de ces instances nouvelles (composition, indemnisation, liens avec les autres instances, etc.), un groupe de travail mixte (membres de l'Assemblée citoyenne, élus d'arrondissements, administrations, représentants d'instances locales d'arrondissements...) sera mis en place à l'automne 2025, suivi d'une délibération cadre soumise au Conseil de Paris.

Mesure 19 : Généraliser les pré-conseils d'arrondissement

- À l'image de certains arrondissements les ayant déjà déployés et en prenant comme modèle l'espace veille et interpellation mentionné précédemment. Ces espaces d'échanges ont pour intérêt de créer du lien entre les habitants et les élus.

Mesure 20 : Renforcer les votations citoyennes en arrondissement

- En miroir du travail d'émission de propositions de questions pour les votations à l'échelle parisienne par des Parisiennes et Parisiens, il est proposé aux mairies d'arrondissement de concevoir un dispositif de propositions des questions locales par les citoyens, en laissant l'exécutif maître du choix final mais en rendant un avis motivé et public. Le développement du débat public autour des questions locales de votation devra être renforcé.

En complément, et consciente qu'un grand nombre de mécanismes démocratiques relève avant tout de l'échelle nationale, l'Assemblée citoyenne a souhaité produire un plaidoyer de 16 mesures à l'attention de l'État. Celui-ci ambitionne notamment d'alerter sur le besoin de renouvellement des pratiques institutionnelles, de repenser le vote et les modes de scrutin mais aussi de favoriser concrètement l'engagement citoyen et enfin de démocratiser les prises de décision. Ce plaidoyer ne nécessite pas de vote de la part du Conseil de Paris, toutefois par souci de transparence et de cohérence il est annexé à la présente délibération.

Compte tenu de l'intérêt de ces différentes mesures, nous vous proposons d'adopter la délibération de l'Assemblée citoyenne relative à de nouveaux pouvoirs pour décider pour les Parisiennes et Parisiens. La Ville de Paris s'engage à ce titre, à ce que l'ensemble des mesures présentes dans cette délibération puissent faire l'objet d'un droit de suite pour que l'Assemblée citoyenne, et plus largement l'ensemble des Parisiens, puissent suivre leur mise en œuvre en toute transparence, avec un premier bilan à présenter à l'été 2026.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris